

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 14 mai 2020

Adoption de tous les objets à l'AD écrite de l'IP Lait

L'assemblée des délégués de l'IP Lait de ce printemps s'est tenue par écrit en raison du coronavirus. Les délégués ont adopté à une large majorité tous les objets qui leur étaient soumis. Marc Muntwyler, représentant de Coop, a été élu au comité.

À leur assemblée par écrit, les délégués de l'IP Lait devaient se prononcer sur cinq objets statutaires et sur deux objets particuliers. Les objets statutaires, tels l'adoption du compte de résultat, l'adaptation du budget ou l'approbation du rapport d'activités, ont tous été adoptés à l'unanimité avec quelques abstentions. Quant à l'adaptation du règlement du standard sectoriel pour le lait durable suisse, elle a été adoptée avec une opposition. Cette adaptation vise à introduire une possibilité de dérogation à l'exigence de base « SST ou SRPA » pour autant que cela ne détériore pas le bien-être animal. Les dispositions détaillées sont à présent élaborées par les organes techniques.

En outre, les délégués ont élu sans opposition Marc Muntwyler au comité. Il succède à Roland Frefel et représentera le détaillant Coop au sein de l'IP Lait à partir de la mi-mai.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58